



ROUTE DÉPARTEMENTALE				MARGES DE REÇUL	
Numéro	Nature	Catégorie	Habitations constructions	Autres constructions	
RD 44	RL	4	15 m	15 m	
RD 10	RD	2	25 m	20 m	
RD 486	RG	2	25 m	20 m	

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS		
N d'ordre	Désignation	Bénéficiaire
ER 2	Assainissement, LE BOURG côté Sud	Commune
ER 3	Assainissement, PUZIOIS	Commune
ER 4	Assainissement, LE BESSET	Commune
ER 5	Extension cineti" re communal	Commune
ER 6	Aménagement d'un cheminement piétonnier	Commune
ER 7	Aménagement dépôt services techniques	Commune
ER 8	Création d'une voirie plate forme de 6m	Commune
ER 9	Aménagement d'un parking	Commune

Zones urbaines

- UA** : Zones à dominante d'habitat pavillonnaire et artisanales
- UB** : Zones à dominante d'habitat pavillonnaire et artisanales
- UI** : Zone à vocation d'activités industrielles et artisanales

Zones naturelles et forestières

- N** : Zone naturelle
- NEP** : Zone naturelle protégée
- NPN** : Zone naturelle protégée
- Nh** : Zone non constructible avec habitations autorisées des extensions mesurées
- Na** : Zone non constructible destinée à des activités, et autorisant des extensions mesurées

Zones agricoles

- A** : Zone à vocation agricole
- UA** : Zones à dominante d'habitat pavillonnaire et artisanales
- UB** : Zones à dominante d'habitat pavillonnaire et artisanales
- UI** : Zone à vocation d'activités industrielles et artisanales

Zones à urbaniser

- AU** : Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat

COMMUNE DE GUMIÈRES

Département de la Loire

PLAN LOCAL D'URBANISME

5 - RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN N°2

ZONAGE ET EMBLEMENTS RÉSERVÉS

Bureau d'Etudes :

Ame-Laure MÉRUAU

Urbanisme Qualifié ORC

18 rue Hubert Rousseau 69008 Lyon

Tél : 04 78 58 10 58

email : ame-laure.merueau@wanadoo.fr

N°1

N°2

Novembre 2012

Echelle 1/5 000

100